BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 286

07 – ARDÈCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS

Ventes et cessions

811 819 515 RCS Aubenas.
GLACONS SERVICES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 14, Rue de la Maladière, 07130 Saint-Péray.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 17 février 2026, La société GLACONS SERVICES SUD, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Le Soulège - 07260 JOYEUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 651 527 RCS AUBENAS, et la société GLACONS SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 14, Rue de la Maladière 07130 ST PERAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811 819 515 RCS AUBENAS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GLACONS SERVICES SUD par la société GLACONS SERVICES. La société GLACONS SERVICES SUD ferait apport à la société GLACONS SERVICES de la totalité de son actif, soit 277 154 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 137 654 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 139 500 euros. En rémunération de cet apport net, 3 100 actions nouvelles de 0,15625 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société GLACONS SERVICES à titre d'augmentation de son capital social de 484,375 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 139 015,625 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 31 actions de la société GLACONS SERVICES pour une action de la société GLACONS SERVICES SUD. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juin 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société GLACONS SERVICES SUD depuis le 1er juin 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société GLACONS SERVICES. La société GLACONS SERVICES SUD sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a

été déposé au greffe du TC d'AUBENAS au nom des deux sociétés le 17/02/2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés..

